



# Lou Cougòu

Édition spéciale n°3 Covid-19 - Avril 2020



COVID-19

**CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

**Restons en contact**

sur :  Mairie Bar Sur Loup

ou inscrivez-vous à la newsletter, afin de recevoir toutes les informations communales, sur le site : [www.lebarsurloup.fr](http://www.lebarsurloup.fr)



Chères Baroises, chers Barois,

Pour faire suite à vos légitimes inquiétudes et afin de palier au mieux au non-approvisionnement de masques homologués, voici les mesures que la commune a mises en œuvre pour répondre à la fourniture de **masques** :

- ☞ Une équipe de bénévoles, via les associations Les Rendez-vous du Loup et La Main Créative, est mobilisée au travers du C.C.A.S. pour la fabrication de masques de protection en tissu lavable (mini 60°C) que l'on appelle « Masques Alternatifs ». Ils ne se substituent pas aux gestes barrières (distance de sécurité, lavage des mains, etc) qui doivent toujours être appliqués. Ces masques seront destinés en priorité, gratuitement, aux volontaires qui œuvrent sur des missions d'assistance et d'entraide auprès de nos anciens esseulés et des personnes à grand risque, puis en fonction de la quantité produite, nous pourrions envisager de fournir les aînés de la commune (+ de 70 ans), tout comme les personnes en situation de vulnérabilité. Le CCAS contactera ces personnes, la liste étant déjà prête, pour convenir d'un rendez-vous de distribution d'un masque.

- ☞ Par ailleurs, pour s'assurer de l'approvisionnement en masques lavables et réutilisables pour les **3000 barois**, la CASA, et l'ensemble des maires réunis dans un esprit de mutualisation et de solidarité générale, ont œuvré pour passer une commande globale sur leur territoire.

Le but étant d'être opérationnel à compter du déconfinement (le 11 mai), moment où il sera nécessaire de disposer de moyens de protection afin d'éviter ce que l'on appelle le risque de "deuxième vague". Conformément aux propos du 1<sup>er</sup> ministre E. Philippe, il s'agira d'une première dotation en attendant que tout un chacun puisse se fournir dans les commerces. **Pour en bénéficier gratuitement remplir le bon ci-joint.**

Dans l'attente de la concrétisation de ces actions que nous souhaitons rapide, il convient, pour la santé de tous, de continuer à respecter le confinement et l'application des gestes barrières.

Toujours à votre écoute, nous restons prêts à recueillir vos idées pour faire chaque jour un peu mieux, en solidarité et au service de toutes et tous.

Avec mon plus grand dévouement,

Willy Galvaire  
Maire du Bar sur Loup

✚ **Un grand merci à nos couturières solidaires : Rina, Séverine, Kasia, Lynda, Angélique, Eliane, Catherine, Christine et Martine, qui ont déjà confectionné plus de 130 masques et aux nombreux Barois qui ont fait don de tissu, élastiques, machines à coudre, etc...**

Ainsi, si vous êtes volontaires, équipés d'une machine à coudre, si vous avez du matériel type tissus, fils, rubans, cordons, élastiques, etc..., à donner, contactez :

Brigitte Rouan des Rendez-vous du Loup au 06 03 11 61 10 ou Rina Vaney de la Main Créative au 06 61 76 40 71 que nous remercions beaucoup pour leur aide.

Merci par avance de votre générosité.







## LES RESERVES DE SANG SONT AU PLUS BAS.

**Dans le cadre des mesures de confinement, les citoyens sont autorisés à se déplacer pour aller donner leur sang sur les sites de collecte de l'EFS, sous réserve de remplir l'attestation officielle avec la case 4 cochée : "Déplacements pour motif.....assistance aux personnes vulnérables"**

Bien évidemment, les règles de distanciation sociale ainsi que les gestes barrières seront appliqués lors de la prochaine collecte au Bar sur Loup.

**L'association « Sang pour Cent » vous donne rendez-vous le Samedi 30 Mai 2020 de 8h30 à 12h30, salle du conseil de la mairie**



Les inscriptions scolaires sont reportées aux dates suivantes :

- Vendredi 15 mai de 16h30 à 18h30

- Samedi 16 mai de 10h à 12h

- Lundi 18 mai de 16h30 à 18h30

Sont concernés les enfants nés en 2017 (inscription en Petite section) et les nouveaux arrivants nés en 2016 et 2015.

Les enfants nés durant le 1er trimestre 2018 (janvier, février, mars) pourront être inscrits en Toute Petite Section sous certaines conditions.

Documents à fournir sur :

<https://lebarsurloup.fr/groupe-scolaire-amiral-de-grasse/>

## Soutien Psychologique :

Une plateforme d'écoute téléphonique est déployée en région Paca pour apporter un soutien psychologique à tous face au COVID-19.

Le confinement peut générer de l'anxiété et de la souffrance. La gravité de la maladie chez certains patients nécessite de les accompagner ainsi que leurs familles.

En Région Paca, les personnes qui recherchent un appui psychologique en lien avec le COVID-19 peuvent contacter le :

**04 97 13 50 03 de 9h00 à 20h00, du lundi au vendredi**

Au niveau national, un dispositif national de prise en charge médico-psychologique a également été instauré via le numéro vert 24h/24 et 7j/7 :

0 800 130 000 en lien avec la Croix-Rouge et le réseau national de l'urgence médico-psychologique (CUMP).



La Centrale d'appel Direction Environnement est fermée. Reprise du ramassage des Encombrants sur RDV uniquement sur :

<https://casa-infos.agglo-casa.fr/environnement/la-collecte-de-mes-dechets/les-encombrants>

**Pour rappel :** Le dépôt sauvage d'encombrants sur la voie publique demeure totalement **interdit**.

**envinet** reprend les collectes en porte à porte des végétaux selon le calendrier habituel.

Pour les végétaux la prochaine collecte s'effectuera à partir du **jeudi 30 avril** pour la commune de Bar sur Loup et quartier du Pont du Loup à Gourdon

**ATTENTION :** les quantités de végétaux qui seront prises en collecte **seront strictement limitées à 2 bacs de 340 litres par foyer ou 6 sacs papier de 110 litres**. Toutes présentations ne respectant pas ces conditions ne seront pas collectées.

On rappelle également que le décalage de la collecte sélective (bac jaune) du mercredi au jeudi est toujours maintenu et les habitants ont été informés de ce changement par la distribution d'une note.



## SOLIDARITE

Depuis plusieurs jours, l'ensemble des seniors de la commune a été contacté et le sera encore régulièrement. **En cette période très particulière de confinement si vous êtes seul et isolé, sans famille à proximité ou vous avez connaissance d'une personne fragile et/ou isolée, prenez contact avec la mairie au 04 92 60 35 70.** En effet, de nombreux barois se sont manifestés depuis le début du confinement et une équipe de volontaires peut maintenant se mettre à votre service pour aller faire vos courses, vous livrer, aller chercher vos médicaments, etc, que vous habitiez au cœur du village ou dans les écarts.

*Je tiens à remercier tous les barois qui se sont manifestés depuis le début du confinement : un bel exemple d'entraide et de solidarité villageoise... Les liens tissés à cette occasion, auprès de nos anciens, auprès des personnes les plus fragiles, sont d'une importance capitale en cette période où, plus que jamais, nous nous devons d'être à l'écoute les uns des autres.*

*Les services municipaux continuent à assurer leurs missions de service public et méritent aussi nos encouragements.*

*Mes remerciements s'adressent également à nos sapeurs-pompiers, à notre gendarmerie et à notre police municipale qui travaillent dans des conditions difficiles et veillent à notre sécurité.*

*Restez chez vous pour sauver des vies !  
Willy Galvaire, Maire du Bar sur Loup*

## Soutien Economique aux Entreprises

**COVID-19**

**Les mesures pour accompagner les entreprises**

**Face à l'épidémie du Coronavirus, les entreprises sont confrontées à une crise économique d'une ampleur inédite.**

Pour relever les défis des prochaines semaines et des prochains mois, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, le Conseil Départemental, le Région, etc, ont décidé de mesures exceptionnelles et immédiates à destination de toutes les entreprises, commerçants et acteurs économiques afin de soutenir leurs activités et de préserver les emplois :

- Création d'un fonds d'urgence départemental de 8 millions d'euros en partenariat avec la Chambre du Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Alpes Maritimes et les autres agglomérations, prenant la forme de prêts à taux zéro d'un montant de 4 000€ à 10 000€ avec un différé de remboursement de 18 mois ;

- Mise en place d'un guichet unique d'urgence géré par la CCI pour accompagner et simplifier les démarches des entreprises en difficulté et accessible au numéro suivant : 04 93 13 75 73 ou [allocci@cote-azur.cci.fr](mailto:allocci@cote-azur.cci.fr).

**Ces mesures d'aides exceptionnelles s'ajoutent aux autres dispositifs mis en œuvre au niveau national et régional :**

- Fonds de solidarité mis en place par l'État et la Région en faveur des TPE, micro-entreprises et professions libérales : jusqu'à 1 500€ d'aide mensuelle défiscalisée selon des critères liés à la perte de chiffre d'affaire pouvant être couplés avec une aide complémentaire régionale jusqu'à hauteur de 2 000€ pour les entreprises les plus en difficulté ;

- Report des échéances fiscales et sociales et remise d'impôts possibles, auprès du service des impôts des entreprises ;

- Soutien de la Banque Publique d'Investissement, venant en garantie des prêts et découvert à hauteur de 90% ; ces prêts sont assortis d'un différé de remboursement possible d'un an ;

Accompagnement à la mise en place du chômage partiel par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi des Alpes Maritimes (DIRECCTE) et remboursement par l'État des indemnités horaires payées par les employeurs.

**Le détail de ces dispositifs et leurs modalités d'application sont disponibles à l'adresse suivante :** <https://www.cote-azur.cci.fr/coronavirus-covid19-les-mesures-daccompagnement-pour-lesentreprises-impactees/>.

**Afin d'être accompagné dans vos démarches, vous pouvez contacter les chambres consulaires qui vous proposeront un suivi personnalisé :**

- Pour les sociétés commerciales, industrielles et de service : Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur au 04 93 13 75 73 / [allocci@cote-azur.cci.fr](mailto:allocci@cote-azur.cci.fr).

- Pour les entreprises artisanales : Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur au 09 800 806 00 / [assistance06@cmar-paca.fr](mailto:assistance06@cmar-paca.fr).

- Pour toutes les autres activités et pour l'ensemble des questions concernant les salariés et les conditions de travail : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi au 04 86 67 32 86 / [paca.continueeco@direccte.gouv.fr](mailto:paca.continueeco@direccte.gouv.fr).